

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CIAS USSES ET RHONE Séance du 16 mars 2017
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 15 Pouvoirs : 1 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 Délibération : CA - 01ter/2017	L'an deux mille dix-sept , et le seize mars à 19 heures, le Conseil d'Administration Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD Date de convocation : 08 Mars 2017 Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON, Céline FILET, Martine VEYRAT, Marie Chantal FIGUET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE Mrs Paul COTTERLAZ-RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Marc COUZON, Pouvoirs : Jean-Pierre LONG (pouvoir à Chantal FIGUET) Absents excusés : Bernard CHASSOT Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance

Objet : Composition du Conseil d'Administration du CIAS (annule et remplace la délibération CA-01bis/2017 précédente pour erreur de plume)

Vu l'article L.123-4 et suivants du code de l'Action Sociale et des Familles relatif au Centre Communal et Intercommunal d'Action Sociale,

Monsieur le Président informe les membres du CIAS que, conformément aux textes en vigueur, le Conseil d'Administration (CA) du CIAS est présidé par le Président de l'EPCI, soit la Communauté de Communes Ussets et Rhône (article L123-6 du code de l'action sociale et des familles) et, en nombre égal, 8 à 16 membres titulaires, élus parmi et par le conseil communautaire, plus 8 à 16 membres nommés par le Président de l'EPCI, non membres du conseil délibérant et qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes.

Le Conseil Communautaire de la CCUR, dans sa séance du 13 février 2017, a élu huit membres du Conseil Communautaire pour siéger au CA du CIAS.

Après demande aux associations pour obtenir en nombre égal au nombre d'élus (soit 8), les candidats au CA du CIAS participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes, cette formalité est respectée.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Dit que le Conseil d'Administration du CIAS est composé comme suit :

Un Président, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD,

Huit membres élus parmi et par le Conseil Communautaire de la CCUR :

- Mme Marthe CUTELLE,
- Mme Anne-Marie BAILLEUL,
- Mme Carole BRETON,
- Mme Carine LAVAL,
- M. André-Gilles CHATAGNAT,
- M. Joseph TRAVAIL,
- M. Bernard CHASSOT,
- M. Jean VIOLLET.

Huit membres nommés représentant les associations :

- Mme Marie Antoinette SIMON,
- Mme Céline FILET,
- Mme Martine VEYRAT,
- Mme Marie Chantal FIGUET,
- Mme Martine FONTE,
- Mme Claude STOUBENFOLLE,
- M. Marc COUZON,
- M. Jean-Pierre LONG.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD

